

Direction des personnels administratifs, technique, sociaux et de santé

Rectorat
DPATSS 2

Affaire suivie par : Hakima Ancer Tél : 04 72 80 61 44 Mél : dpatss@ac-lyon.fr

92, rue de Marseille 69007 Lyon Le Recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, Recteur de l'académie de Lyon Chancelier des universités

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles 352-1 à 352-6;

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié, concernant l'emploi des travailleurs handicapés dans la fonction publique, pris pour l'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Décret n° 2017-1051 du 10 mai 2017 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat.

ARRETE

ARTICLE 1er - La composition de la commission chargée d'émettre un avis sur le recrutement par la voie contractuelle des travailleurs handicapés dans les corps susvisés ouvert au titre de l'année 2023/2024 est fixée ainsi :

- Madame Hakima Ancer, directrice des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, présidente;
- Madame Myriam Chapelle, conseillère technique de service social auprès du Recteur;
- Madame Sandrine Cornut, responsable du pôle des affaires médicales et correspondante handicap de l'académie.

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé au bulletin d'informations rectorales.

Fait à Lyon, le 9 mai 2023

Pour le recteur et par délégation, La secrétaire générale adjointe, Directrice des ressources humaines

Stéphanie/De/Saint Jean